Direction de la Diffusion
Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles – A.G. Culture
Boulevard Léopold II, 44, 1080 Bruxelles
Secrétariat : Madame Christine LIBAN
Tél.: 02/413.25.16
Courriel : artetvie@cfwb.be

Barèmes Art et Vie

Théâtre - Danse - Cirque, Arts forains - Spectacles pluridisciplinaires						
Nbre artistes et techniciens (2 max)	Spectacles professionnels Subv. A&V FWB	Spectacles professionnels Subv. A&V Provinces	Tournées ProPulse FWB	Tournées ProPulse Provinces	Spectacles amateurs	Spectacles amateurs Provinces
1	330	165	470	235	75	38
2	390	195	555	280	100	50
3	450	225	645	325	125	63
4	510	255	730	365	150	75
5	570	285	770	385	175	88
6	630	315	770	385	200	100
7	710	355	770	385	225	113
8	740	370	770	385	250	125
9 et Plus	770	385	770	385	275	138

ATTENTION : la subvention de la FWB couvre toujours au MAXIMUM 50% du cachet total.

Musiques (classiques et non classiques, sauf rock) + Conte						
Nbre artistes et techniciens (2 max)	Spectacles professionnels A&V FWB	Spectacles professionnels A&V Provinces	Tournées ProPulse FWB	Tournées ProPulse Provinces	Spectacles amateurs (hors fanfares, chorales, …)	Spectacles amateurs Provinces
1	270	135	390	195	75	38
A partir de 2 :	Mêmes forfaits que la grille Théâtre – Danse – Cirque - etc. ci-dessus					

ATTENTION : la subvention de la FWB couvre toujours au MAXIMUM 50% du cachet total.

Programme Rock (hors quotas)
Forfaits de 250 ou 370 € : voir catalogue en ligne

Ateliers de théâtre action
Forfait unique de 150 €

Important : Les formulaires doivent parvenir au Service de la Diffusion (cf. adresse au début du présent document) **au plus tard six semaines avant la manifestation**. Toutefois, les dernières demandes de l'année civile doivent parvenir **au plus tard le 30 septembre de l'année concernée**.